

LES INTERVENANTS ET LES AIDES FINANCIERES

LE MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministère de l'écologie et du développement durable prépare et conduit la politique de gestion des déchets en liaison avec les autres ministères concernés.

La mise en oeuvre de cette politique est déléguée aux services extérieurs de l'Etat (DRIRE, DDE, DDASS), dont le rôle est d'assurer le suivi réglementaire, et aux établissements publics (ADEME, agences de l'eau) dont les missions sont d'ordre incitatif.

En région, le Ministère de l'écologie et du développement durable est représenté par la DRIRE et la DIREN.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

20, avenue de Ségur

75302 Paris 07

01 42 19 20 21

DRIRE, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

Dans le domaine de la protection de l'environnement, l'activité de la DRIRE s'exerce pour le compte du Ministère en charge de l'environnement, sous l'autorité du Préfet de département.

La DRIRE a pour mission principale de contrôler les activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, et ce dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

ADRESSES UTILES

DRIRE POITOU-CHARENTES

Service régional de l'environnement industriel

1, rue de la Goélette

86280 Saint-Benoît

05 49 38 30 00

DRIRE 79

ZI de Saint-Liguaire

4, rue Alfred-Nobel

79000 Niort

05 49 79 05 11

DRIRE 16

ZI

Rue Ampère

16440 Nersac

05 45 38 64 50

DRIRE 86

1, rue de la Goélette

86280 Saint-Benoît

05 49 38 30 00

DRIRE 17

ZI de Périgny

7, rue Aristide-Bergès

17185 Périgny

05 46 51 42 00

DIREN, Direction régionale de l'environnement

La DIREN, créée par le décret du 4 novembre 1991, est chargée :

* du recueil, de l'exploitation et de la diffusion des données relatives à l'environnement (établissement de tableaux de bord) ;

* d'assurer une bonne insertion des équipements dans le milieu environnant ;

* d'assurer l'application, sous réserve des attributions des autres services extérieurs de l'Etat, de nombreux textes réglementaires, notamment la réglementation relative aux études d'impact et à la protection de la nature ;

* d'évaluer les besoins en eaux et la planification dans le domaine des eaux superficielles, souterraines et des milieux aquatiques, sous réserve des attributions des autres services extérieurs de l'Etat et des établissements publics compétents.

En terme de déchets, la DIREN contribue à l'information, la sensibilisation et à l'éducation. Par ailleurs, elle participe, au sein de la commission consultative, à l'élaboration et à l'application du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

ADRESSE UTILE

DIREN

14, boulevard Chasseigne
BP 80955
86000 Poitiers
05 49 50 36 50

DDASS, Directions départementales des affaires sanitaires et sociales

Services extérieurs du Ministère en charge de la santé, les DDASS assurent l'application de la réglementation sanitaire de l'environnement (protection des eaux, lutte contre l'insalubrité dans l'habitat..).

En matière de déchets, les DDASS oeuvrent auprès des professionnels de la santé pour la prise en compte de leurs obligations de collecte et d'élimination des déchets d'activités de soins.

Elles participent également à l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, du plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux et du plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux.

ADRESSES UTILES

DRASS POITOU-CHARENTES

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
28, rue Gay-Lussac
BP 559
86020 Poitiers Cedex
05 49 42 30 00

DDASS 16

8, rue du Père Joseph-Wresinski
16000 Angoulême
05 45 97 46 00

DDASS 17

2, avenue de Fétilly
17000 La Rochelle
05 46 68 49 00

DDASS 79

30, rue Thiers
79000 Niort
05 49 06 70 00

DDASS 86

39, rue de Beaulieu
86000 Poitiers
05 49 44 83 50

DDE, Directions départementales de l'équipement

Dans le domaine des déchets, les directions départementales de l'équipement ont une mission d'assistance technique auprès des collectivités territoriales pour la mise au point de projets. Cet accompagnement peut aller jusqu'à la maîtrise d'oeuvre.

Les DDE ont également en charge la planification de la gestion des déchets de chantier de bâtiment et de travaux (circulaire du 15 avril 2000).

ADRESSES UTILES

DRE POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'équipement
19, rue Saint-Louis
86000 Poitiers
05 49 55 65 65

DDE 16

43, rue du Docteur Duroselle
16000 Angoulême
05 45 97 98 99

DDE 17

5, rue de la Cloche
17000 La Rochelle
05 46 00 17 17

DDE 79

39, avenue de Paris
B.P. 526
79022 Niort Cedex
05 49 06 88 88

DDE 86

15, rue Arthur-Ranc
86000 Poitiers
05 49 55 63 63

LES COMMUNES OU LEURS GROUPEMENTS

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer la collecte et l'élimination des déchets ménagers, ainsi que celle des déchets non ménagers (déchets banals des commerces et des petites entreprises) qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La collecte et l'élimination des déchets non ménagers doivent faire l'objet du recouvrement de la redevance spéciale si la redevance générale n'est pas instituée par la collectivité.

Les communes ou leurs groupements investissent dans les installations de traitement de déchets ménagers, installations qui peuvent recevoir des déchets banals sous certaines conditions (déchèteries, centres de tri, usines d'incinération, plates-formes de compostage...).

LES CONSEILS GENERAUX

Les conseils généraux, représentés à la commission consultative, participent à l'élaboration et au suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés est de la responsabilité du Préfet ou du Conseil Général si ce dernier a demandé le transfert de compétence.

ADRESSES UTILES

CONSEIL GENERAL 16

Hôtel du Département
31, boulevard Emile-Roux
16000 Angoulême
05 45 90 75 25

CONSEIL GENERAL 79

Hôtel du Département
Rue de l'Abreuvoir
79000 Niort
05 49 06 79 79

CONSEIL GENERAL 17

Hôtel du Département
85, boulevard de la République
17076 La Rochelle Cedex 09
05 46 31 70 00

CONSEIL GENERAL 86

Hôtel du Département
1, place Aristide-Briand
86000 Poitiers
05 49 55 66 00

LE CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional Poitou-Charentes et l'ADEME disposent d'un outil d'intervention conjoint : le Fonds Régional pour la Maîtrise de l'Energie, des Déchets et du Développement Durable (FRME3D).

Ce fonds d'aide est destiné à soutenir la mise en oeuvre des politiques régionales dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, des déchets, de la qualité de l'air et du management environnemental.

Dans le domaine des déchets, les systèmes d'aides financières du FRME3D portent essentiellement sur les études et les opérations d'animation et de formation :

- * prévention de la production des déchets ;
- * écoconception des produits ;
- * études de faisabilité de mise en oeuvre de techniques innovantes de traitement et de valorisation des déchets ;
- * études préalables à la mise en oeuvre d'opérations de démonstration de collecte sélective et de gestion des déchets à la source (collecte sélective, collecte des DTQD, centre de tri...), d'opérations de valorisation des déchets (compostage, recyclage, régénération...) ;
- * schémas d'organisation de gestion des déchets ;
- * opérations de sensibilisation ou de formation à une meilleure maîtrise des déchets.

ADRESSE UTILE

CONSEIL REGIONAL POITOU-CHARENTES

15, rue de l'Ancienne Comédie
86000 Poitiers
05 49 55 77 00

ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous les tutelles des ministères de la recherche, de l'environnement et de l'énergie.

Les missions de l'agence sont les suivantes :

- * préserver la qualité de l'air en développant la surveillance et la prévention des émissions polluantes ;
- * réduire la quantité de déchets ménagers et industriels en favorisant le recyclage et la valorisation, la réduction à la source, la pérennité des filières de traitement et de valorisation ;
- * maîtriser les consommations énergétiques en développant les techniques sobres en énergie dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du résidentiel et du tertiaire, des transports...
- * favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie) ;
- * réhabiliter les sites pollués ;
- * lutter contre le bruit grâce à l'isolation des bâtiments à proximité des aéroports ;
- * développer le management environnemental dans les entreprises et les collectivités et promouvoir les écoproduits.

Le système d'aides financières a été modifié au 1er janvier 2003. Les seules aides actuellement octroyées sont les aides à la décision, y compris les aides aux chargés de mission et les aides à la recherche et développement. Toutes les aides aux équipements et aux travaux sont exclues.

Cependant, ce système d'aides est susceptible d'évolution en 2004. Pour toute information, contacter la délégation régionale de l'ADEME.

ADRESSE UTILE

ADEME

Délégation régionale Poitou-Charentes
6, rue de l'Ancienne Comédie
B.P. 452
86011 Poitiers Cedex
05 49 50 12 12

LES AGENCES DE L'EAU

Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat, placés sous la tutelle du Ministère de l'Environnement. Elles sont chargées de la gestion des eaux et de la lutte contre leur pollution. Dans leur VIIème programme, les agences de l'eau ont mis en place des dispositifs d'aides financières afin de promouvoir une élimination satisfaisante des déchets dangereux. Leur objectif est d'orienter les déchets dangereux des petits producteurs vers les filières de traitement adaptées, de développer l'offre de collecte et de diversifier l'offre de traitement.

Pour bénéficier des aides, l'entreprise doit s'adresser à un collecteur conventionné par les agences de l'eau

ADRESSES UTILES

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
90, rue Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38
Site Internet : www.eau-adour-garonne.fr

BP 6339
45063 Orléans Cedex 2
02 38 51 73 73
Site Internet : www.eau-loire-bretagne.fr

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
Quartier du Lac
Rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux
05 56 11 19 99

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
7, rue de la Goélette
BP 40
86282 Saint-Benoit
05 49 38 09 82

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
Avenue Buffon
La Source

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
1, rue Eugène-Varlin
44105 Nantes Cedex 4
02 40 73 06 00

CCI, chambres de commerces et d'industrie

Les chambres de commerce et d'industrie ont une mission d'information, de conseil et d'assistance technique auprès des entreprises. Elles représentent également le monde économique auprès des pouvoirs publics et des administrations dans diverses instances ou procédures.

ADRESSES UTILES

CRCI LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Chambre régionale de commerce et d'industrie
8, rue Saint-Vincent de Paul
86000 Poitiers
05 49 60 97 60

Charente

CCI
27, place Bouillaud
16000 Angoulême
05 45 20 55 55

CCI
23, rue du Port
16100 Cognac
05 45 36 32 32

Charente-Maritime

CCI
22, place du Château
17500 Jonzac
05 46 48 43 56

05 46 84 11 84

CCI
14, rue du Palais
17000 La Rochelle
05 46 00 54 00

CCI
58, avenue Gambetta
17100 Saintes
05 46 97 79 54

CCI
Rue Jean-Baptiste Audebert
Corderie Royale
17300 Rochefort

CCI
Quai Libération
17430 Tonnay-Charente
05 46 88 07 61

Deux-Sèvres

CCI
Boulevard de Poitiers
79300 Bressuire
05 49 81 29 69

CCI
10, place du Temple
79000 Niort
05 49 28 79 79

Vienne

CCI
47, rue du Marché Notre-Dame
86000 Poitiers
05 49 60 98 00